

# FORMATIONS COSMÉTIQUE

PLAN DES FORMATIONS 2019

Ptolémée Prod - 4 cité Paradis - 75010 Paris  
Téléphone 01 47 70 45 82

# 2019



les formations  
cosmeto  
par Ptolémée Prod

ptolémée PROD

### SE FORMER EN COSMÉTIQUE

Le catalogue des Formations 2019 est constitué de 27 formations professionnelles, dispensées par une équipe d'experts. Nous vous proposons des formations Inter et Intra s'adressant aux professionnels de la cosmétique, de la formulation et de la peau. Nos stages s'appuient sur une équipe pluridisciplinaire de spécialistes (biologiste, dermatologue, chimiste, ingénieur, pharmacien...). Ils font le point sur les avancées technologiques, scientifiques et réglementaire pour chacun des thèmes traités. Nos formations peuvent s'inscrire dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Nous vous proposons 6 thèmes :

**BIOLOGIE DE LA PEAU**

**RÉGLEMENTAIRE**

**MATIÈRES PREMIÈRES**

**FORMULATION**

**MAKE-UP**

**DÉVELOPPEMENT PRODUIT**

### FORMATIONS INTRA

Nous organisons des formations Intra pour répondre à la réalité de votre entreprise. Ensemble, nous analysons vos besoins et construisons votre solution de formation. Des modules accessibles à toute personne scientifique, marketing et communication souhaitant acquérir des connaissances en cosmétologie vous seront proposés.

### CONTACT

Tél. : 01 47 70 45 82

Fax : 01 47 70 46 10

Email : [contact@formations-cosmeto.fr](mailto:contact@formations-cosmeto.fr)

[www.formations-cosmeto.fr](http://www.formations-cosmeto.fr)

### INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS

#### TARIFS

- 1 jour : 750 euros HT (900 euros TTC)

- 2 jours : 1 150 euros HT (1380 euros TTC)

Un déjeuner est proposé aux participants.

Une pochette de travail (cours, articles, bibliographie...) est remise aux participants.

#### CENTRE DE FORMATION

**Ptolémée Prod** - 4, Cité Paradis - 75010 Paris - France

Numéro d'affiliation : 11755574675\*

\*Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

# CALENDRIER - PLAN DES FORMATIONS 2019

BIOLOGIE DE LA PEAU		
<input type="checkbox"/> Biologie cellulaire et cutanée	14 & 15 mars	2 jours
<input type="checkbox"/> Peau et actifs	18 & 19 mars	2 jours <b>NOUVEAU</b>
<input type="checkbox"/> Biochimie et biologie de la peau	01 & 02 avril	2 jours
<input type="checkbox"/> Mise à jour : cheveu et cuir chevelu	14 juin	1 jour
<input type="checkbox"/> Peau saine et peau pathologique	20 juin	1 jour <b>NOUVEAU</b>
<input type="checkbox"/> Biologie cellulaire et cutanée	03 & 04 octobre	2 jours
<input type="checkbox"/> Peau et actifs	18 & 19 novembre	2 jours <b>NOUVEAU</b>
<input type="checkbox"/> Biochimie et biologie de la peau	21 & 22 novembre	2 jours
RÉGLEMENTAIRE		
<input type="checkbox"/> DIP : mise à jour	04 avril	1 jour
<input type="checkbox"/> Évaluation et tests : sécurité des matières premières	17 & 18 juin	2 jours
<input type="checkbox"/> Sécurité et tolérance des produits cosmétiques	07 & 08 octobre	2 jours
MATIÈRES PREMIÈRES		
<input type="checkbox"/> Matières premières et formes galéniques	11 & 12 mars	2 jours <b>NOUVEAU</b>
<input type="checkbox"/> Connaître les matières premières cosmétiques	21 & 22 mars	2 jours
<input type="checkbox"/> Matières premières et formes galéniques	23 & 24 septembre	2 jours <b>NOUVEAU</b>
<input type="checkbox"/> Connaître les matières premières d'origine naturelle	10 & 11 octobre	2 jours
<input type="checkbox"/> Connaître les matières premières cosmétiques	25 & 26 novembre	2 jours
FORMULATION		
<input type="checkbox"/> Bases pratiques de la formulation	25 & 26 mars	2 jours
MAKE-UP		
<input type="checkbox"/> Les poudres cosmétiques de maquillage	14 octobre	1 jour
<input type="checkbox"/> Les formules lèvres : bâton et liquide	15 octobre	1 jour
<input type="checkbox"/> Le fond de teint et produit coloré	16 octobre	1 jour
DÉVELOPPEMENT PRODUIT		
<input type="checkbox"/> Créer sa marque	28 & 29 mars	2 jours
<input type="checkbox"/> Cosmétique et économie circulaire	19 septembre	1 jour
<input type="checkbox"/> L'innovation en cosmétique : de la R&D au marketing	20 septembre	1 jour
<input type="checkbox"/> Créer sa marque	14 & 15 novembre	2 jours
<input type="checkbox"/> Cosmétique et éco-conception	29 novembre	1 jour
<input type="checkbox"/> Skin care : tendances	02 décembre	1 jour
<input type="checkbox"/> Make-up : tendances	03 décembre	1 jour

### MERCI DE REMPLIR UN BULLETIN PAR PARTICIPANT

Nom..... Prénom.....  
Mme  M  Fonction.....  
Société.....  
Adresse.....  
Code Postal..... Ville.....  
Téléphone..... Télécopie.....  
E-mail.....@.....

### BIOLOGIE DE LA PEAU

- Biologie cellulaire et cutanée (14 & 15 mars)
- Peau et actifs (18 & 19 mars)
- Biochimie et biologie de la peau (01 & 02 avril)
- Mise à jour : cheveu et cuir chevelu (14 juin)
- Peau saine et peau pathologique (20 juin)
- Biologie cellulaire et cutanée (03 & 04 octobre)
- Peau et actifs (18 & 19 novembre)
- Biochimie et biologie de la peau (21 & 22 novembre)

### RÉGLEMENTAIRE

- DIP : mise à jour (04 avril)
- Évaluation et tests : sécurité des matières premières (17 & 18 juin)
- Sécurité et tolérance des produits cosmétiques (07 & 08 octobre)

### MATIÈRES PREMIÈRES

- Matières premières et formes galéniques (11 & 12 mars)
- Connaître les matières premières cosmétiques (21 & 22 mars)
- Matières premières et formes galéniques (23 & 24 septembre)

- Connaître les matières premières d'origine naturelle (10 & 11 octobre)
- Connaître les matières premières cosmétiques (25 & 26 novembre)

### FORMULATION

- Bases pratiques de la formulation (25 & 26 mars)

### MAKE-UP

- Les poudres cosmétiques de maquillage (14 octobre)
- Les formules lèvres : bâton et liquide (15 octobre)
- Le fond de teint et produit coloré (16 octobre)

### DÉVELOPPEMENT PRODUIT

- Créer sa marque (28 & 29 mars)
- Cosmétiques et économie circulaire (19 septembre)
- L'innovation en cosmétique : de la R&D au marketing (20 septembre)
- Créer sa marque (14 & 15 novembre)
- Cosmétique et éco-conception (29 novembre)
- Skin care : tendances (02 décembre)
- Make-up : tendances (03 décembre)

Remplissez le bulletin d'inscription et la convention de formation.  
Envoyez-les à l'adresse suivante :  
Ptolémée Prod - 4, Cité Paradis - 75010 Paris

### TARIFS

- Formation 1 jour : 750 euros HT (900 euros TTC)
- Formation 2 jours : 1 150 euros HT (1 380 euros TTC)

### CONDITIONS DE RÉGLEMENT

- Chèque à l'ordre de Ptolémée Prod
- Virement au compte FR76 30003 03020 00020721555 61
- Titulaire : Ptolémée Prod SARL - Domiciliation :  
Société Générale 134 Rue Reaumur - 75002 Paris
- OPCA : joindre l'accord de prise en charge

Date, cachet, signature

# CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

à retourner à : Ptolémée Prod, 4 cité Paradis 75010 - Email : [contact@formations-cosmeto.fr](mailto:contact@formations-cosmeto.fr)

Article L.6353-1 du Code du travail

Entre les soussignés :

1 - PTOLÉMÉE PROD enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 11755574675 auprès du préfet de Région d'Île-de-France.

2 - ..... (Désignation de l'entreprise) représentée par ..... (Nom et prénom) est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la Sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

## ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La société PTOLÉMÉE PROD organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé du stage : .....
- Objectifs : les formations s'adressant aux professionnels de la cosmétique et de la peau (accessibles à toute personne scientifique, marketing et communication). Ces stages s'appuient sur une équipe de spécialistes. Elles font le point sur les avancées technologiques, scientifiques pour chacun des sujets traités afin d'acquérir des connaissances en cosmétologie.
- Programme et méthode : annexes
- Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) : 112 - 222 - 336
- Date(s) : ..... / ..... / 2019
- Durée :  7 heures  14 heures
- Lieu : Paris
- Effectif : 12 personnes maximum

## ARTICLE 2 : EFFECTIF FORMÉ

L'organisme PTOLÉMÉE PROD accueillera la personne suivante :

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

### ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

#### FORMATION : 1 JOUR

Frais de formation : coût unitaire H.T 720 euros x 1 stagiaire = 720 € HT

Frais de restauration : coût unitaire H.T 30 euros x 1 jour x 1 stagiaire = 30 € HT

Soit un total de : 750 € HT

Sommes versées par l'entreprise à titre d'acomptes : ..... € HT

Sommes restant dues : ..... € HT

T.V.A. (20%) : 150 €

TOTAL GENERAL : 900 € TTC

#### FORMATION : 2 JOURS

Frais de formation : coût unitaire H.T 1090 euros x 1 stagiaire = 1090 € HT

Frais de restauration : coût unitaire H.T 30 euros x 2 jours x 1 stagiaire = 60 € HT

Soit un total de : 1150 € HT

Sommes versées par l'entreprise à titre d'acomptes : ..... € HT

Sommes restant dues : ..... € HT

T.V.A. (20%) : 230 €

TOTAL GENERAL : 1380 € TTC

### ARTICLE 4 : MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le paiement sera dû à réception de la facture.

Le règlement peut être effectué par chèque, virement ou mandat administratif.

### ARTICLE 5 : CONDITIONS GÉNÉRALES : DÉBIT OU ABANDON

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 20 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme remboursera sur le coût total, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action. Les informations seront utilisées par l'organisateur conformément à la loi informatique et liberté (78-17 du 6 janvier 1978 modifiée - 31 janvier 2017). Un droit d'accès et de rectification peut être librement exercé auprès de l'organisateur. Les présentes conditions ont valeur de contrat. En cas de litige sur l'application ou l'interprétation de présent contrat, seul le Tribunal de Commerce de Paris sera compétent.

### ARTICLE 6 : DIFFÉRENTS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour régler le litige. Fait en double exemplaire, à Paris, le..... 2019.

Pour la société

Pour l'organisme  
Responsable des formations

# ANNEXE : PROGRAMME ET MÉTHODE

Cette formation s'adresse à des praticiens (responsable formulation, responsable marketing, responsable R&D, responsable scientifique, personnes en charges de dossiers de création ou de développement produit, représentants de l'industrie) recherchant un perfectionnement de leur compétences en matière de cosmétologie.

## 1 - PROGRAMME

Le programme a été bâti en collaboration avec le Comité de la formation constitué de personnalités du monde de la cosmétique reconnues pour leur esprit critique et leur capacité à inventer des solutions nouvelles.

### 1.1 LE COMITÉ DE LA FORMATION A FAVORISÉ L'ÉMERGENCE DE SIX GRANDS THÈMES :

**BIOLOGIE DE LA PEAU - RÉGLEMENTAIRE - MATIÈRES PREMIÈRES - FORMULATION - MAKE-UP - DÉVELOPPEMENT PRODUIT**

### 1.2 CALENDRIER DES FORMATIONS 2018

#### BIOLOGIE DE LA PEAU

- Biologie cellulaire et cutanée (14 & 15 mars)
- Peau et actifs (18 & 19 mars)
- Biochimie et biologie de la peau (01 & 02 avril)
- Mise à jour : cheveu et cuir chevelu (14 juin)
- Peau saine et peau pathologique (20 juin)
- Biologie cellulaire et cutanée (03 & 04 octobre)
- Peau et actifs (18 & 19 novembre)
- Biochimie et biologie de la peau (21 & 22 novembre)

#### RÉGLEMENTAIRE

- DIP : mise à jour (04 avril)
- Évaluation et tests : sécurité des matières premières (17 & 18 juin)
- Sécurité et tolérance des produits cosmétiques (07 & 08 octobre)

#### MATIÈRES PREMIÈRES

- Matières premières et formes galéniques (11 & 12 mars)
- Connaître les matières premières cosmétiques (21 & 22 mars)
- Matières premières et formes galéniques (23 & 24 septembre)
- Connaître les matières premières d'origine naturelle (10 & 11 octobre)
- Connaître les matières premières cosmétiques (25 & 26 novembre)

#### FORMULATION

- Bases pratiques de la formulation (25 & 26 mars)

#### MAKE-UP

- Les poudres cosmétiques de maquillage (14 octobre)
- Les formules lèvres : bâton et liquide (15 octobre)
- Le fond de teint et produit coloré (16 octobre)

#### DÉVELOPPEMENT PRODUIT

- Créer sa marque (28 & 29 mars)
- Cosmétiques et économie circulaire (19 septembre)
- L'innovation en cosmétique : de la R&D au marketing (20 septembre)
- Créer sa marque (14 & 15 novembre)
- Cosmétique et éco-conception (29 novembre)
- Skin care : tendances (02 décembre)
- Make-up : tendances (03 décembre)

## 2 - MÉTHODE

Le stagiaire est invité à sélectionner lors de son inscription une ou plusieurs formations de son choix auxquelles il participera. Pour chaque formation, il recevra, à son entrée dans la salle, un dossier constitué du cadrage du sujet, du plan des différentes interventions, des contributions des intervenants et de la bibliographie.

### 2.1 - DÉROULEMENT TYPE D'UNE 1/2 JOURNÉE

Phase 1 - introduction / cadrage (15')

Phase 2 - théorie (60')

Phase 3 - études de cas (60')

Phase 4 - exercices (30')

Phase 5 - débat (45')

*La phase de débat permet aux stagiaires d'interpeler les intervenants pour approfondir certains aspects et d'échanger leur points de vue et leurs expériences.*

### 2.2 - EXEMPLE DE FORMATION

**BIOLOGIE CELLULAIRE ET CUTANÉE** - 2 jours

Dates : 14 & 15 mars 2019

Module d'initiation accessible à toute personne scientifique ou marketing souhaitant acquérir des connaissances de base sur la cellule, la peau et leurs grandes fonctions.

Ce stage vous permettra de découvrir :

- La cellule : définition, ses composants et mécanismes biologiques, le protéasome et notion sur les cellules souches ;
- Les cellules cutanées : structure et mécanisme biologique ;
- La peau : généralités ;
- Peau et sa couche superficielle : couche cornée, épiderme et annexes ;
- Mécanismes : la kératinisation, la mélanogénèse, fonction barrière ;
- La jonction dermo-épidermique et les couches sous-jacentes (structure et fonction), JDE, Derme, Hypoderme, tissus adipeux.

Cet enseignement vous apportera une meilleure connaissance de la biologie cutanée afin d'appréhender l'action des produits cosmétiques sur la peau. Cette liste n'est en rien limitative et ne fait qu'esquisser une typologie que la Formation devrait permettre de compléter.

Les intervenants s'efforceront de confronter, à travers leur témoignages, des expériences et des points de vue diversifiés sur ces différents sujets.

La formation a aussi pour ambition de souligner des observations, des hypothèses sur la biologie cutanée et la cosmétologie, afin de dégager des orientations permettant de faire que cet apport, ne relève pas de l'accessoire mais soit une contribution décisive à des projets futurs.

## 3 - SUIVI DES STAGIAIRES

Il sera demandé d'émarger sur une feuille de présence matin et après-midi.

Aucune attestation de stage ne sera délivrée si la feuille d'émargement n'est pas complète.

La formation sera évaluée par QCM et auto-correction en groupe.

Un questionnaire d'évaluation de la formation sera également demandé.





**les formations  
cosmeto**

———— par Ptolémée Prod

---

**[www.formations-cosmeto.fr](http://www.formations-cosmeto.fr)**

Téléphone : 01 47 70 45 82

Email : [contact@formations-cosmeto.fr](mailto:contact@formations-cosmeto.fr)

**ptolémée** | **PROD**

### À PROXIMITÉ DU CENTRE DE FORMATION PTOLÉMÉE PROD

- **Hôtel Paradis**  
41 Rue des Petites Ecuries  
75010 PARIS  
Tél : 33 (0)1 45 23 08 22  
[www.hotelparadisparis.com](http://www.hotelparadisparis.com)
- **Hôtel ibis Paris Gare du Nord La Fayette**  
122, rue La Fayette  
75010 PARIS  
Tél : 33 (0)1 45 23 27 27  
[www.ibis.com](http://www.ibis.com)
- **Eurostars Panorama Hotel**  
9, rue des Messageries  
75010 PARIS  
Tél : 33 (0)1 47 70 44 02  
[www.eurostarspanorama.com](http://www.eurostarspanorama.com)
- **Comfort Hotel Paris La Fayette**  
23 rue des Messageries  
75010 PARIS  
Tél : 33 (0)1 48 00 00 11  
[www.hotel-lafayette-opera.fr](http://www.hotel-lafayette-opera.fr)
- **BEST WESTERN Opéra Grands Boulevards**  
42, Rue des Petites Ecuries  
75010 PARIS  
Tél : 33 (0)1 42 46 91 86  
[www.operagrandboulevard.com](http://www.operagrandboulevard.com)
- **9HOTEL**  
14, rue Papillon  
75009 PARIS  
Tél : 33 (0)1 47 70 78 34  
[www.le9hotel.com](http://www.le9hotel.com)
- **Hôtel Anjou La Fayette**  
4, rue Riboutté  
Square Montholon  
75009 PARIS  
Tél : 33 (0)1 42 46 83 44  
[www.hotelanjoulafayette.com](http://www.hotelanjoulafayette.com)
- **Ibis Styles Paris Lafayette Opéra**  
3/5 rue de Trévis  
75009 PARIS  
Tél : 33 (0)1 42 46 12 06  
[www.ibis.com](http://www.ibis.com)
- **Mercure Paris Lafayette**  
7 rue de Trévis  
75009 PARIS  
Tél : 33 (0)1 47 70 26 75  
[www.mercure.com](http://www.mercure.com)
- **Centrale de réservation AccorHotels**  
[www.accorhotels.com](http://www.accorhotels.com)

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LES STAGIAIRES EN FORMATION

#### I – Préambule

PTOLÉMÉE PROD développe des activités de formation professionnelle. Le présent règlement intérieur s'applique à tous les participants suivant une action organisée par PTOLÉMÉE PROD.

#### II - Dispositions Générales

##### Article 1

Conformément à la législation en vigueur (art. L6351-3 et R6352-1 et 2 du Code du travail), le présent Règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité.

#### III - Champ d'application

##### Article 2 : Personnes concernées

Le Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée dans les locaux de PTOLÉMÉE PROD et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

#### IV - Hygiène et sécurité

##### Article 3 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à la réglementation en vigueur, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier Règlement.

##### Article 4 : Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer au sein des locaux de PTOLÉMÉE PROD.

##### Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

##### Article 6 : Accident

Tout accident ou incident survenu en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au Responsable de PTOLÉMÉE PROD ou à son représentant.

#### V - Discipline

##### Article 7 : Tenue et horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par PTOLÉMÉE PROD et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires. Par ailleurs, une fiche de présence est obligatoirement signée par le stagiaire.

### **Article 8 : Tenue et comportement**

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

### **Article 9 : Usage du matériel**

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

### **Article 10 : Enregistrements, propriété intellectuelle**

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

### **Article 11 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires**

PTOLÉMÉE PROD décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de PTOLÉMÉE PROD.

### **Article 12 : Sanctions**

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. La définition et la mise en œuvre des sanctions, ainsi que la procédure disciplinaire, relèvent du Code du Travail (Art. R6352-3).

## **VI - Publicité et date d'entrée en vigueur**

### **Article 13 : Publicité**

Le présent règlement est consultable sur le site Internet de PTOLÉMÉE PROD. Le stagiaire en est systématiquement informé avant la session de formation. Un exemplaire du présent règlement est disponible dans la salle formation de PTOLÉMÉE PROD.

Paris, le 19 février 2016

PTOLÉMÉE PROD

## **CONDITIONS DE RÉGLEMENT**

À réception de la facture, 30 jours fin de mois.

## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

Ptolémée établira une facture, qui tient lieu de convention de formation simplifiée, à réception du bulletin d'inscription ou d'un bon de commande. Chaque inscription est nominative. Les demandes d'annulation devront être formulées par écrit 3 semaines avant la date de la formation et donneront lieu à un remboursement, 100 € TTC seront cependant conservés par l'organisateur au titre des frais administratifs.

Passé ce délai, les frais de participation resteront définitivement acquis à Ptolémée. L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme.

Les informations seront utilisées par l'organisateur conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.

Un droit d'accès et de rectification peut être librement exercé auprès de l'organisateur.

Les présentes conditions ont valeur de contrat. En cas de litige sur l'application ou l'interprétation de présent contrat, seul le Tribunal de Commerce de Paris sera compétent.

## **ORGANISATION**

### **PTOLÉMÉE**

4, Cité Paradis 75010 Paris - France

N° d'affiliation 11754094075

Tél. : 01 47 70 45 80 - Fax : 01 47 70 46 10

E-mail : formationsfc@PTOLÉMÉE PROD.com

Site Internet : <http://www.PTOLÉMÉE PROD.com/sfc>

## **PIÈCES À RETOURNER**

- Convention de formation en 2 exemplaires datée et signée par l'entreprise
- Bulletin d'inscription daté et signé par l'entreprise
- L'accord de prise en charge de l'OPCA si vous en avez fait la demande

## **PRIX PAR STAGIAIRE**

Stage 1 jour : 790,00 euros HT (948,00 euros TTC)

Stage 2 jours : 1 180,00 euros HT (1 416,00 euros TTC)

Montant de la convention de formation : ..... euros TTC

Les frais de restauration pendant le temps de la formation entrent dans le cadre de la présente convention.

## **ARTICLE 4 : MODALITÉS DE RÈGLEMENT**

Le paiement sera dû à réception de la facture.

Le règlement peut être effectué par chèque, virement ou mandat administratif.

## **ARTICLE 5 : CONDITIONS GÉNÉRALES : DÉBIT OU ABANDON**

Ptolémée établira une facture, qui tient lieu de convention de formation simplifiée, à réception du bulletin d'inscription ou d'un bon de commande. Chaque inscription est nominative. Les demandes d'annulation devront être formulées par écrit 3 semaines avant la date de la formation et donneront lieu à un remboursement, 100€ TTC seront cependant conservés par l'organisateur au titre des frais administratifs. Passé ce délai, les frais de participation resteront définitivement acquis à Ptolémée. L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme.

Les informations seront utilisées par l'organisateur conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.

Un droit d'accès et de rectification peut être librement exercé auprès de l'organisateur. Les présentes conditions ont valeur de contrat. En cas de litige sur l'application ou l'interprétation de présent contrat, seul le Tribunal de Commerce de Paris sera compétent.

**Ptolémée - 4, Cité Paradis 75010 Paris - France**

**Numéro d'affiliation 11754094075**

**Tél. : 01 47 70 45 80 Fax : 01 47 70 46 10**

**E-mail : formationsfc@PTOLÉMÉE PROD.com**

**Site Internet : <http://www.PTOLÉMÉE PROD.com/sfc>**

## **ARTICLE 6 : DIFFÉRENTS ÉVENTUELS**

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Paris, le .....

Pour la société

Pour PTOLÉMÉE PROD  
Jannick Thiroux

# **CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

(Article L.920-1)

Entre les soussignés :

PTOLÉMÉE PROD enregistré sous le numéro d'affiliation 11 75 40940 75 auprès de la Préfecture de la Région d'Île-de-France.

et .....

Désignation de la société : .....

représenté par : .....

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre IX du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La société PTOLÉMÉE PROD organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé du stage : SFC 2015
- Objectifs : Apporter un éclairage nouveau sur les sujets en cosmétologie, permettre le débat avec les meilleurs spécialistes, diffuser les bonnes pratiques en favorisant l'échange d'expériences entre responsables de l'industrie
- Programme et méthode : joint en annexe
- Type d'action de formation (article L.900-2 du code du travail) : acquisition et perfectionnement des compétences
- Dates : ..... 2015
- Durée : 1 jour (6 heures) 2 jours (12 heures)
- Lieu : Paris

## **ARTICLE 2 : EFFECTIF FORMÉ**

PTOLÉMÉE PROD accueillera :

Mme       M.

Prénom ..... Nom .....

Fonction .....

## **ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts de la formation.